



Auxiliaire de Puériculture

Poste de Catégorie C - Temps complet (35h/hebdo)
Grades : Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe

DEFINITION DU POSTE :

Sous l'autorité de la Directrice de crèche :

Contribue à l'accueil individuel, collectif et adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant dans le respect de leur rythme biologique et de leur équilibre psychologique dans une équipe pluriprofessionnelle et conformément au projet éducatif, social et pédagogique de l'établissement.

MISSION 1 - Projet éducatif et social

- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif et social de la structure, participe à l'élaboration et à la mise en place de projets pédagogiques avec le reste de l'équipe.
- Assure la prise en charge de l'enfant individuellement et en groupe, contribue à sa socialisation et son éveil.
- Met en place les conditions permettant à l'enfant de vivre dans de bonnes conditions physiques et affectives, veille au sommeil des enfants, participe à la prise des repas,
- Met en place des temps de jeu afin de développer les capacités et l'autonomie de l'enfant.
- Est responsable de la sécurité des enfants

MISSION 2 – Administration

- Assure l'enregistrement des enfants à l'arrivée et au départ
- Distribue et récupère les documents administratifs et comptables
- Participe ponctuellement à des tâches administratives (téléphone ...)
- Note sur le cahier de transmission les informations concernant l'enfant

MISSION 3 – Veille et applique les règles de soins et d'hygiène

- Effectue les soins d'hygiène auprès des enfants
- Gère l'administration de médicaments (selon le règlement intérieur)
- Veille et participe à l'hygiène et au rangement de la structure
- Gère la réception et la conservation des repas

MISSION 4 – Divers

- Assure les relations avec les familles, les oriente en cas de besoin.
- Informe les parents
- Demande des renseignements aux parents au sujet de l'enfant
- Apporte des propositions lors de l'élaboration du projet pédagogique ou la mise en place du projet mensuel

Habilitations nécessaires :

- DE Auxiliaire de puériculture
- Concours sur titre d'auxiliaire de puériculture
- PSC1 ou gestes d'urgence en structure d'accueil de jeunes enfants
- PPMS Plan de Protection et de Mise en Sécurité

COMPETENCES :

- Connaissance des besoins en soin des enfants (hygiène, HACCP, sommeil, sécurité, sécurité affective...)
- Connaissance en prévention des risques et autonomie
- Maîtrise des notions de développement psychomoteur et psychologique de l'enfant
- Connaissance de la sociologie des familles
- Maîtrise des règles d'hygiène et consignes de sécurité de base en collectivité et en établissement d'accueil de jeunes enfants
- Maîtrise des mesures préventives des risques professionnels et consignes d'urgence (gestes et postures, gestes de premiers secours)
- Maîtrise de l'outil informatique

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE et CONTRAINTES

- Vaccinations obligatoires (DTP, Hépatite B) et recommandées (Coqueluche, ROR)

Lieu de travail : TAIN-L'HERMITAGE (26)

Poste à pourvoir : 01/01/2020

Date limite de candidature le 15/09/2019

Candidatures (CV + lettre de motivation)

en privilégiant l'envoi par courriel sur : m.ginet@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président BP 103 – 07305 TOURNON/RHONE Cédex

